



Moniteur

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*19016895\*

DEPOSE AU GREFFE LE

22 JAN. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE  
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI  
Greffe

N° d'entreprise : 0413.941.956

**Dénomination**

(en entier) : **FIBRES TEXTILES**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue de Maire 101, 7500 Tournai**

**Objet de l'acte : Confirmation des renouvellements des nominations des administrateurs et d'administrateur-délégué**

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue le 21/11/2018 que :

- l'assemblée a décidé de confirmer les renouvellements de la nomination de monsieur Patrice Toulemonde, demeurant à 59100 Roubaix (France), Industriel rue Vauban 76, comme administrateur de la société et ce :

-à partir de l'assemblée générale de 2005, pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale de 2011

-ensuite à partir de l'assemblée générale de 2011, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2017

-et ensuite à partir de l'assemblée générale de 2017, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2023.

- l'assemblée a décidé de confirmer les renouvellements de la nomination de monsieur Thierry Toulemonde, prénommé, demeurant à 59840 Lompret (France), Allée de Provins 31, comme administrateur de la société et ce :

-à partir de l'assemblée générale de 2007, pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale de 2013

-et ensuite à partir de l'assemblée générale de 2013, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21/11/2018 que :

- la réunion a décidé de confirmer les renouvellements de la nomination de monsieur Patrice Toulemonde, prénommé, comme administrateur-délégué de la société et ce :

-à partir de l'assemblée générale de 2005, pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale de 2011

-ensuite à partir de l'assemblée générale de 2011, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2017

-et ensuite à partir de l'assemblée générale de 2017, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2023.

**Représentation (article 28)**

Sauf délégation spéciale du conseil d'administration, la société est valablement représentée à l'égard des tiers et en justice par deux administrateurs.

Fait à Tournai, le 21 novembre 2018.

Signé :

1. Patrice Toulemonde, administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge